



Glières-Val-de-Borne,  
Le 1<sup>er</sup> avril 2025.

## AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Par arrêté G2025-001 du 12 février 2025, le Maire de la Commune de Glières-Val-de-Borne a engagé l'ouverture d'une procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par déclaration de projet, ayant pour objet la construction d'une Maison d'accueil au niveau de l'entrée Est du Plateau des Glières, au lieu-dit « La Jode ».

Le Conseil Municipal a délibéré à son initiative le 25 février 2025 sur les modalités de la concertation liées à la procédure d'évolution du PLU.

La concertation préalable se déroulera du 17 avril 2025 au 07 juin 2025 inclus, soit une durée de 45 jours.

Elle permettra aux habitants et aux parties prenantes de s'exprimer sur le projet. Le public est invité à consulter les documents disponibles, présentés en réunion publique le 26 septembre 2024.

Durant cette période, le dossier de concertation préalable sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune et mis à disposition à la Mairie aux heures habituelles d'ouverture soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h.

Les observations du public pourront être formulées :

- Sur un registre papier disponible à la Mairie,
- Ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante à [mairie@glieresvaldeborne.org](mailto:mairie@glieresvaldeborne.org)

A l'issue de la concertation, le Conseil Municipal sera amené à en tirer le bilan par délibération.

L'avis sera affiché en mairie pendant une durée d'un mois et publié dans un journal diffusé dans le département.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la mairie de Glières-Val-de-Borne.

**Mairie de Glières-Val-de-Borne**

Place de la Mairie  
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Tél. : 04 50 03 50 90  
[mairie@glieresvaldeborne.org](mailto:mairie@glieresvaldeborne.org)

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

